



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 04 JUIN 2024

CONVOCATION

Date : 22/05/2024

Envoi le : 27/05/2024

Publication le : 27/05/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 04 juin à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Absents : 06

Pouvoirs : 04

Votants : 27

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,

Messieurs Alain SELLIER, Éric VERHILLE, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,

Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Xavier BINET, Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Éric GUILMET, François BOUGAULT, Erick MORCHOISNE.

Absents excusés :

Madame Renata MOREIRA ROCHA,

Messieurs Michel HIRTZ, Jean-Marc CHATEAU, Olivier DOUSSET, Pascal NOYAU, Mikaël TOST.

Absents :

Madame /

Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Michel HIRTZ avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.
Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Madame Odile RITOURET,

Monsieur Mikaël TOST avait donné pouvoir à Madame Florence MÉTIVIER.

Secrétaire de séance :

Madame Danièle HOUDU.



Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le

ID : 037-213701394-20240604-DEL_04062024_03-DE



DEL N° 04/06/2024-03 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel communal pour tenir compte de l'avancement de grades de deux agents.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes d'animation territoriaux ;

VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux ;

VU le tableau des effectifs de la commune de Luynes modifié par le conseil municipal le 26 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT l'inscription d'un agent, titulaire du grade de Rédacteur Territorial sur le tableau annuel d'avancement au grade de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, par ancienneté, au titre de l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT l'inscription d'un agent, titulaire du grade d'Adjoint d'Animation, sur le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, par ancienneté, au titre de l'année 2024 ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DÉCIDE DE TRANSFORMER à compter du 1^{er} novembre 2024 :

- Un poste de rédacteur territorial en un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- Un poste d'adjoint d'animation territorial en un poste d'Adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.

DÉCIDE DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs du personnel permanent.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces deux postes sont prévus au budget de l'exercice 2024.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,




Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Danièle HOUDOU,
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire : **06 JUIN 2024**
Par sa transmission en Préfecture le
Et sa publication le site internet de la commune le : **06 JUIN 2024**
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 06/06/2024
Reçu en préfecture le 06/06/2024
Publié le 
ID : 037-213701394-20240604-DEL_04062024_03-DE